

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Permettre au candidat d'obtenir son permis de conduire type B
- Etre capable de conduire en toute sécurité sans mettre sa vie et la vie d'autrui en danger

PRÉREQUIS

Public visé

- 15 ans minimum pour l'apprentissage anticipé.

Prérequis

- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Détenir une pièce d'identité en cours de validité
- Être résidant et domicilié en France
- Etre en possession de l'attestation de participation de la journée de défense et citoyenneté

MODALITES D'ORGANISATION ET D'ACCÈS

Type de formation : Permis B – boîte manuelle

Durée : Elle sera déterminée en fonction de l'évaluation de départ et sera d'un minimum de 20 heures de conduite

Dates et horaires : à déterminer avec le stagiaire

Planning de la formation : Le planning sera déterminé conjointement entre l'auto-école et le candidat

Tarif (à partir) : 1485 € TTC

Délai d'accès : 14 jours à partir de la signature du contrat

Délai de rétractation : 14 jours à partir de la signature du contrat

CONTENU DE LA FORMATION

Selon le programme national de formation à la conduite :

- 1^{ère} étape : Maîtriser la voiture à allure lente ou modérée, le trafic étant faible ou nul
- 2^{ème} étape : Choisir la position sur la chaussée, franchir une intersection ou y changer de direction
- 3^{ème} étape : Savoir circuler dans des conditions normales sur la route et en agglomération
- 4^{ème} étape : Connaître les situations présentant des difficultés particulières

A l'issue, le candidat peut être présenté à l'épreuve du permis B

FORMATEURS

L'ensemble de nos formateurs en conduite sont détenteurs du B.E.P.E.C.A.S.E.R. (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignants de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière) ou du titre professionnel d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (E.C.S.R.)

Nos formateurs possèdent également une autorisation préfectorale d'enseignement.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Salles de cours équipées d'un téléviseur
- Outils pédagogiques et réglementaires (projection exercices dans le cadre de l'apprentissage du Code de la Route)
- Etablissement de parcours routiers adaptés selon la progression du candidat
- Documentation professionnelle
- Un Véhicule par candidat avec boîte manuelle adapté à l'apprentissage de la conduite pour le passage de la catégorie B du permis de conduire

MODALITÉ DE FINANCEMENT

Formation non éligible au CPF (Compte Personnel de Formation)

AUTO ECOLE DU VILLAGE

1 Place de la Libération – 95200 SARCELLES

Siret : 50471931100012 - APE : 8553Z

Tél : 01 39 33 65 43 – Mail : contact@autoecoleduvillage-sarcelles.fr

www.autoecoleduvillage-sarcelles.fr

AGR : 0109507580 - NDA : 11950637295. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Organisme de formation certifié pour la catégorie des actions de formation

SUIVI DES ACQUIS EN COURS DE FORMATION

Livret de formation au Permis B

EVALUATION FIN DE FORMATION

Passage de l'épreuve pratique de conduite

VALIDATION

- Passage de l'épreuve théorique générale (E.T.G.)
- Passage de l'épreuve pratique d'admission

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos véhicules ne sont pas équipés pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour connaître les modalités d'adaptation de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Equivalence** : Pas d'équivalence
- **Passerelle** : Pas de passerelle boîte automatique vers boîte manuelle
- **Suite de parcours** : Stage de perfectionnement pour conducteurs novices dans un centre labellisé
- **Débouchés** : Se déplacer en toute sécurité pour des situations professionnelles ou personnelles

INSCRIPTION

Auto-école Du Village

1 Place de la République

95200 SARCELLES

Tél : 01 39 33 65 43

Mail : contact@autoecoleduvillage-sarcelles.fr

AUTO ECOLE DU VILLAGE

1 Place de la Libération – 95200 SARCELLES

Siret : 50471931100012 - APE : 8553Z

Tél : 01 39 33 65 43 – Mail : contact@autoecoleduvillage-sarcelles.fr

www.autoecoleduvillage-sarcelles.fr

AGR : 0109507580 - NDA : 11950637295. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Organisme de formation certifié pour la catégorie des actions de formation